

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

SAS « SAM EXOTIQUE »

Capital social : 1 000 euros
Valeur nominale d'une action : 10 euros
Nombre total d'actions : 100

Siège social :
24 rue de la Grange aux Dîmes
77169 Boissy-le-Châtel

N°	Nom et prénom	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant souscrit	Pourcentage
1	Madame Samentha DECEMBRE	60	10 €	600 €	60 %
2	Monsieur Claudy ROMELUS	40	10 €	400 €	40 %
TOTAL		100 actions	10 €	1 000 €	100 %

Déclaration

Les soussignés déclarent souscrire à l'intégralité des **100 actions** composant le capital social de la société **SAM EXOTIQUE**, chaque action ayant une valeur nominale de **dix euros (10 €)**.

La répartition du capital social est donc la suivante :

- **Madame Samentha DECEMBRE** : 60 actions × 10 € = **600 €**, soit **60 % du capital** ;
- **Monsieur Claudy ROMELUS** : 40 actions × 10 € = **400 €**, soit **40 % du capital**.

Capital social total : 1 000 €, entièrement souscrit.

Fait à **Boissy-le-Châtel**, le 17 août 2026.

Signatures

Madame Samentha DECEMBRE

Mention : « *Bon pour souscription de 60 actions représentant un montant de 600 euros.* »



Monsieur Claudy ROMELUS

Mention : « *Bon pour souscription de 40 actions représentant un montant de 400 euros.* »

